Moulézan Info

N° 92

http://blog-mairiemoulezan.com

Avril 2017

LES DATES A RETENIR

13

- ***Samedi 1er***
  Journée taurine Café de la Poste
- ***Vendredi 7***
  Concert de Gospel à l'église.
- ***Mardi 11***
  Conseil municipal
- ***Lundi 17***
  Chasse aux œufs pour les « petits ».
- ***Mardi 18 avril***
  Travaux à l'entrée du village (Avenue de Sommières).
- ***Mercredi 19***
  Goûter club 3° âge.
- ***Dimanche 23***
  1er tour de l'élection présidentielle.
- ***Mercredi 26***
  Goûter club 3° âge.
- ***Dimanche 30***
  Journée taurine Club Taurin.

Proverbe:

«En avril ne te découvre pas d'un fil !»

Le mot du maire

Le mois d'avril qui commence sera riche en événements pour notre village:

D'abord, et cela me semble le plus important, nous allons élire notre prochain Président de la République. Pour cela, je vous donne rendez-vous le 23 avril et le 7 mai entre 8h et 19h au foyer. Nous sommes 422 électeurs potentiel à Moulézan. Certes cette campagne électorale est bizarre, plombée par les « affaires » et peut détourner certains des urnes. Je pense qu'il ne faut pas tout attendre de cette élection et pour ma part je regarderai, dans les programmes des candidats, ce qui peut aider chacun d'entre nous à devenir soi. A cette aune-là, les programmes prennent une tout autre couleur:

Qu'est-ce que les candidats proposent pour améliorer l'épanouissement des enfants, dans leurs familles, à la crèche, à l'école ? Que proposent-ils pour que les adolescents échappent au désespoir et à la rage faute de débouchés, de projets, d'ambition ? Que disent-il de la formation à la création ? A l'initiative ? Comment proposent ils de réorganiser l'orientation scolaire, véritable scandale de notre société ? Que disent-ils de la formation continue qui doit aider chacun à se trouver à tout âge de la vie ? Comment parlent-ils de la prévention, fondement de la santé ? Comment proposent-ils de réduire la souffrance au travail, le sexisme, le mépris des différences ? Que proposent-ils en matière de sécurité ? Que proposent-ils, en conclusion, pour aider chacun à réussir sa vie ? A vous de le chercher dans ce que vous entendez et ce que vous lisez. A vous de l'exiger par votre bulletin de vote que vous serez alors nombreux à déposer dans l'urne.

Nous aurons aussi des occasions de rencontre lors des manifestations ludiques organisées par le café de la poste (journée taurine du 1/04), par le club taurin (journée taurine du 30/04), par la mairie (chasse aux œufs de Pâques le 17/04), par le syndicat mixte Leins Gardonnenque (concert de gospel le 7/04), par le club du 3° âge (goûters des 19 et 26/04). Ne négligeons pas ces moments conviviaux.

Des articles de presse récents ont rendu compte des difficultés budgétaires que connaissent les communes de l'ex Communauté de Communes Leins Gardonnenque avec la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole. Cela mérite quelques explications:

Le bureau d'étude indépendant Ernst & Young (Choisi conjointement par l'Agglo et la CC Leins Gardonnenque) établit à **2 658 773 euros** les attributions de compensation de nos 14 ex-communes sur la base des 3 derniers exercices budgétaires, soit rapporté aux seules 12 communes de Nîmes Métropole : **2 161 949 euros** (hors eau et assainissement qui ne faisaient pas partie des compétences de l'ex Communauté de communes). Les attributions de compensations 2016 des 12 communes, dans le cadre de Leins Gardonnenque, s'élevaient à **702 456 euros**.

Les « techniciens » de l'Agglo se basent sur ce dernier montant pour évaluer les attributions de compensation qui nous reviennent cette année et les années suivantes (On se demande alors l'utilité du bureau d'étude ?!?). C'est ce que nous contestons bien sûr et qui fait l'objet de toutes les discussions actuelles. Il est évident que si nous n'obtenions pas gain de cause, c'est toute la politique petite enfance (Crèches) et enfance (Centre de loisirs et TAP) qui serait mise en cause.

Le dialogue n'est pas rompu, et la Préfecture (Donc l'Etat) nous donne raison. Un comité de pilotage (Encore un !!!!) va évaluer tout ça et je ne désespère pas que nous obtenions gain de cause finalement… A suivre donc !

Je souhaite de bonnes vacances aux écoliers, collégiens et lycéens. Qu'ils se reposent bien car le troisième trimestre sera bien plus long !

Très cordialement. Pierre Lucchini.

Traditions: Les cloches et les œufs de Pâques

En France, la tradition veut que les cloches sonnent chaque jour de l'année pour inviter les fidèles à assister à la messe. Sauf au moment de Pâques, où elles sont silencieuses du Jeudi au Samedi saint. Elles en profitent pour partir à Rome se faire bénir et elles rapportent des œufs de toutes sortes aux enfants sages !

En traversant la France, elles "perdent" œufs, poules, poussins et lapins en chocolat à la plus grande joie des enfants qui partent à la chasse aux œufs !

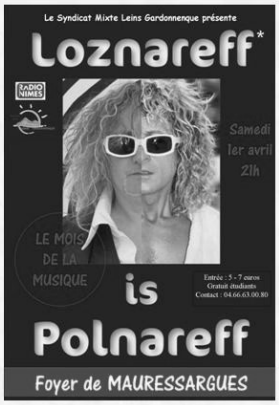

« Avril... au rythme de la musique ! » Syndicat Mixte Leins Gardonnenque

Le mois de la musique démarre… 5 soirées en perspectives

- **Loznareff** sosie phyique et vocal de Polnareff à Mauressargues le samedi 1er avril, 21h
- **Gospel Garden**, concert gospel à l'église de Moulézan le vendredi 7 avril, 21h
- **Amy Blake** dans un concert classique au temple de Fons le samedi 15 avril, 21h
- **Un Cabaret des années 60**, le Temps des Copains, par la compagnie Equinoxe à saint Geniès de Malgoirès le samedi 22 avril, 21h
- Un concert un peu déjanté, pas moins drôle et non ce n'est pas du cinéma mais bien de la musique, avec **les Frères Jacquard** à Montagnac, en plein air, le dimanche 30 avril (veille

Avec le concours du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque

Pensez à réclamer votre carte du syndicat lors de votre prochain spectacle Elle vous donne droit à une réduction pour chaque spectacle (= 5 **€** au lieu de 7**€**) ainsi que pour la piscine de Sauzet. Elle est valable 2 ans et coûte 2 **€**.

Seuls les habitants des communes ayant adhéré au pôle Vie Locale peuvent en bénéficier (Fons, Gajan, Mauressargues, Montagnac, Montignargues, Moulézan, St-Bauzély, St-Geniès, St-Mamert, Sauzet)

SOYEZ INCOLLABLES SUR LES PROCHAINES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le Président de la République est élu, au suffrage universel direct, par les électeurs français lors de l'élection présidentielle. Son mandat dure 5 ans et est renouvelable une fois. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Les 2 candidats arrivés en tête peuvent se présenter au second tour qui intervient 2 semaines après.

Le 1er tour aura lieu le 23 avril 2017 et le second tour le 7 mai 2017. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 19h00 sans interruption.

A SAVOIR…

⇨L'État verse une avance de 153 000 € lors de la publication de la liste des candidats du premier tour et rembourse une partie des frais, en déduisant l'avance, après la campagne :

Pour les candidats présents au premier tour ayant obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés, le remboursement s'élève au maximum à 4,75 % du plafond des dépenses du premier tour ;

pour les candidats présents au premier tour ayant recueilli plus de 5 % des voix, à 47,5 % de ce plafond ;

Pour les candidats présents au second tour, il s'élève à 47,5 % du plafond des dépenses du second tour.

Pour l'élection de 2017, le plafond des dépenses applicable aux candidats présents au premier tour est fixé à 16 851 000 € et celui applicable aux candidats présents au second tour est fixé à 22 509 000 €.

⇨À compter du 1er février 2017jusqu'à la veille du début de la campagne, le principe d'équité, c'est à dire le temps de parole est proportionnel à la représentativité du candidat (résultats du candidat ou de la formation aux plus récentes élections. À compter du début de la campagne (le deuxième lundi précédant le premier tour) et jusqu'au tour de scrutin où l'élection est acquise, les médias audiovisuels respectent le principe d'égalité (le temps de parole est le même pour chaque candidat).

Pour pouvoir voter le 23 avril et le 7 mai prochain, il faut :

- **être majeur et s'être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016 (les mineurs atteignant leur majorité avant le jour du scrutin peuvent également voter).**
- **se rendre à son bureau de vote, indiqué sur sa carte électorale**
- **Présenter la carte électorale ou une pièce d'identité.**

La vie du village

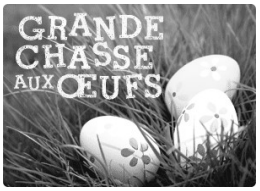

A nouveau cette année, les lapins de pâques viendront distribuer leurs précieux trésors aux enfants de 0 à 8 ans. **Rendez-vous LUNDI 17 AVRIL** devant la mairie à 11h00. N'oubliez pas vos petits paniers et vos sourires.

Ce mois-ci, le club des ainés « A cœur joie » organise deux goûters-jeux les mercredis 19 et 26 avril. C'est l'occasion de rencontres chaleureuses et pour celles et ceux que cela tente de venir s'inscrire pour profiter de moments d'amitiés et de convivialité.

Des revues et magazines divers sont disponibles à la bibliothèque.

Deux journées taurine ce mois d'avril:

Samedi 1er avril la journée du Café de la Poste sur la place du pigeonnier, la place de l'église, l'avenue du grand pont avec la manade de la Lauze:

11h et 17h30 Abrivado-Bandido avec apéritifs et restauration au café.

Dimanche 30 avril la journée du Club Taurin avec Abrivados et Bandidos sur la route d'Alès et l'avenue du grand pont. Buvette et restauration sur place. L'après midi, concours de boule et taureau mécanique…. Avis aux amateurs ! Le soir, apéritif prolongé.

Infos Mairie

☎ **04 66 77 87 94** 💻 **mairiemoulezan@ wanadoo.fr**

▶**Prochains ramassages des encombrants le jeudi 6 avril puis le jeudi 4 mai**… Prévenez la mairie. **Attention, seules les marchandises que vous ne pouvez transporter dans votre voiture** seront récupérées (Gros appareils ménagers, matelas, meubles, objets encombrants, etc….).

▶**Fissures: Ultime rappel !** Tous les propriétaires qui ont constaté la présence de fissures sur les murs de leurs maisons peuvent déposer un dossier à la mairie. Actuellement le nombre de dossiers est largement insuffisant pour pouvoir prétendre à une reconnaissance de catastrophe naturelle. Renseignement en mairie.

▶**Chats:** A l'approche du printemps, une campagne de capture de chats errants est organisée par la mairie. Il est demandé aux propriétaires de faire en sorte que leurs chats domestiques soient facilement reconnaissables (collier par exemple…).

ACTIVITES PERISCOLAIRES 2017-2018

Les associations ou les particuliers qui désirent s'investir dans l'encadrement d'activités périscolaires sur notre territoire sont invités à retirer un dossier d'inscription en mairie. Date limite de dépôt des dossiers au Syndicat Mixte Leins Gardonnenque le 30 mai 2017.

▶**Chiens:** A l'approche de la belle saison, lorsque nous dormirons les fenêtres ouvertes, il est indispensable que les bruits nocturnes s'atténuent. En particulier, les aboiements intempestifs des chiens du village ne doivent pas troubler nos sommeils réparateurs. Les propriétaires prendront donc leurs dispositions (Collier anti aboiements par exemple)

▶**Ramassage des poubelles:** En raison du lundi de Pâques, la collecte des ordures ménagères du **lundi 17 avril** est annulée.

▶**Ampoules led:** La mairie a négocié une convention avec Cnergie qui distribue gratuitement des packs d'ampoules led afin de diminuer la consommation globale d'électricité dans le cadre de la loi de transition énergétique. Les personnes intéressées doivent se faire connaitre à la mairie et fournir leur avis d'imposition de la dernière année afin d'établir leur éligibilité. Un pack de 5 ampoules led par foyer sera ensuite fourni gratuitement (Valeur 35 €).

▶**Travaux:** **Le mardi 18 avril** l'Avenue de Sommières sera barrée entre le panneau d'entrée du village et la Place du Coulombet. Cette portion sera profilée et goudronnée. Une déviation sera mise en place.

⇨**La carte d'identité a changé depuis le 7 mars**. Elle est devenue biométrique avec deux puces. Des mairies seront équipées du dispositif pour saisir les empreintes numériques des index. La plus proche est celle de Sommières. **Seules ces communes pourront prendre les demandes de cartes d'identité.** Renseignements au secrétariat de mairie.

⇨**Recensement citoyen:**
Tout Français doit se faire recenser auprès de sa mairie à partir de 16 ans. L'absence de recensement entraine de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans et de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

⇨**Vote par procuration**
Pensez-y dès maintenant pour le mois d'avril et le mois de mai à l'occasion des élections présidentielle et législative.
A voir avec la gendarmerie même si vous préremplissez le document sur internet.

⇨**Cartes d'électeurs**
Certaines cartes d'électeurs n'ont pu être distribuées (Mauvaise adresse, personne ayant déménagé,...etc.). Ces cartes seront disponibles au bureau de vote.

Les menus d'avril à la cantine de Domessargues

En avril, les légumes de saison sont le cèleris rave et la betterave; le fruits de saison est la pomme.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
03/04 au 07/04				
10/04 au 14/04				
17/04 au 21/04		*Betterave vinaigrette* *Gardianne de taureau* *Riz de Camargue* *Tome blanche* *Crème dessert pralinée*	*Salade verte* *Raviolis à la provençale* *Fromage blanc nature* *Confiture*	*Taboulé* *Beignets de calamar* *Jeunes carottes* *Fromage ail fines herbes* *Fruit de saison*
24/04 au 28/04	***Repas de Pâques*** *Scarole-Dés d'emmental* *Gigot d'agneau au thym* *Tagliatelles* *Tropézienne* *Chocolats de Pâques*	*Mousse de lentilles corail* *Chipolatas grillées* *Purée de topinambours* *Gouda* *Fruit de saison*	*Tarte à l'oignon* *Nuggets de volaille* *Courgettes à la niçoise* *Fromage fouetté* *Fruit de saison*	*Concombres vinaigrette* *Aïoli et ses légumes* *Brie à la coupe* *Mousse au citron*

Carnet

Décès:

Christian COURTIEU à l'âge de 56 ans.

Christiane RIBOT-MEKIL à l'âge de 75 ans.

Toutes nos condoléances aux familles.

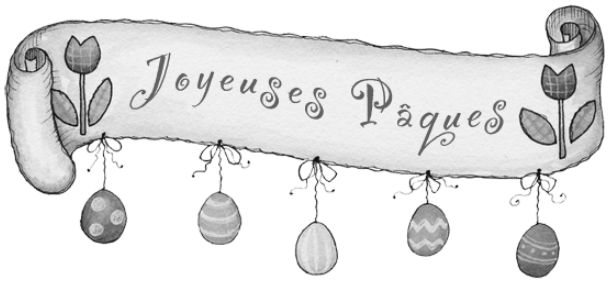

☞ DIVERS:

▶Les rave-parties ne sont pas les bienvenues dans le bois des Leins. A la demande des communes limitrophes M. le Préfet a reconduit l'arrêté qu'il avait pris l'année dernière. Ce dernier interdit toute manifestation de ce genre sur l'ensemble du bois entre le 1er avril et le 30 novembre 2017. Quant aux velléitaires, ils verront vite de quel bois (des Leins) se chauffent les gendarmes !

▶Nîmes Métropole n'a pas reconduit la convention que l'ex Communauté de Communes Leins-Gardonnenque avait négociée avec la déchèterie de Saint Bénézet. De ce fait, progressivement, nous devrons apporter nos déchets à la déchèterie de La Rouvière qui se situe entre Saint Génies et La Rouvière. Un formulaire à remplir à la mairie (fournir un justificatif de domicile) permettra d'obtenir une carte d'accès qui sera directement adressée par Nîmes Métropole au demandeur.